



## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 24 novembre 2021**

**Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire de la  
Commune**

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
M. MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes CURTO Aïcha, BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie,  
RECHT Anne et WISSEN Laetitia  
MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

**Membre excusé :**

**Date de convocation :** 18 novembre 2021

**Ouverture de la séance :** 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 20. Les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

**Objet 1 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code »**

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences :
  - Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)
  - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

**Objet 2 : Fixation des loyers des box du hangar communal et des terres communales**

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de fixer les différents loyers pour la période du 11.11.2020 au 10.11.2021, ils ont été informés de l'évolution des tarifs pour les dernières années.

Après en avoir délibéré, il est décidé des tarifs suivants :

- Loyer hangar communal – Rue du Moulin :  
115,00 €/box pour la période du 11.11.2020 au 10.11.2021.
- Fermage parcelle Roettel, section 6, parcelle n° 192:  
85,00 €, pour la période du 11.11.2020 au 10.11.2021 -  
Mme GREIFENSTEIN Elisabeth domiciliée – 7, rue du Kirchberg à Schillersdorf.
- Fermages des terres communales : au vu de l'évolution de l'indice national des fermages, il est décidé de maintenir les tarifs en vigueur depuis 2015, soit :  
de 1,19 € à 1,38 € selon la localisation des terres pour la période du 11.11.2020 au 10.11.2021.

**Objet 3 : Projet de création d'une MAM**

Suite à la décision prise lors du conseil municipal du 8 juin 2021 de transférer une classe à l'école de Mulhausen pour permettre la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s, M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jacques SCHNEIDER, Architecte, a transmis ce jour le dossier d'études d'avant-projet pour les travaux à prévoir pour la réhabilitation des locaux de l'école primaire.

Les données chiffrées sont présentées et M. le Maire explique qu'en raison de la présence de plomb (dans les peintures utilisées, etc) découverte lors du diagnostic amiante (non présent) et plomb obligatoire réalisé par la Sté QUALITCONSULT, des travaux non prévus sont à entreprendre, notamment par la mise en place de parois en placoplâtre.

L'avant-projet soumis prévoit un aménagement pour une capacité d'accueil de 16 enfants et de 2 à 4 adultes (personnel) comprenant :

- 1 espace d'accueil
- 1 salle d'activité (espace de vie principal)
- 3 salles de siestes
- 1 espace d'hygiène (change et WC enfants)
- 1 cuisine ouverte mais sécurisée inaccessible aux enfants
- 1 espace dédié au personnel (sanitaire adulte, vestiaire, etc...)
- 1 espace de rangement
- 1 espace extérieur privatif.

L'ensemble de ces travaux (diagnostics, mission de maîtrise d'œuvre, mission de coordination sécurité ainsi qu'une marge de sécurité compris) sont évalués à 133.822,00 € HT.

Après cette présentation, les conseillers délibèrent, Mme Anne RECHT concernée directement par ce projet ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, décide, par 9 voix pour et 1 abstention, Mme WISSEN Laetitia jugeant que Mme RECHT aurait dû présenter un projet plus abouti :

- d'entériner le programme précité ;
- d'autoriser M. le Maire à signer et à entreprendre toutes les formalités concernant la passation et l'exécution de ce marché de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à demander les subventions correspondantes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces travaux de réhabilitation des locaux occupés par l'école primaire au budget primitif 2022.

#### **Objet 4 : Divers**

- Après plusieurs réunions, l'organisation d'un petit marché de Noël le samedi 11 décembre 2021 de 15h00 à 20h00 est confirmée.
- M. le Maire expose la situation par rapport à la tenue d'une Fête pour les personnes âgées et après en avoir discuté, les conseillers décident de ne pas organiser de repas comme il en était question. Il est donc prévu de reconduire les traditionnels paniers garnis et il est convenu de vérifier avec le magasin SUPER U d'Ingwiller pour la confection de paniers. La distribution se fera prévisionnellement le samedi 18 décembre 2021
- M. le Maire rapporte avoir eu un rendez-vous avec Mme Elsa SCHALCK, sénatrice du Bas-Rhin qui a souhaité le rencontrer pour connaître ses attentes et pour exposer les travaux parlementaires réalisés. À cette occasion, il lui a remis les derniers bulletins municipaux et il a reçu récemment un courrier de félicitations par rapport à ces documents.

Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :

M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prise depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit depuis le 28 septembre dernier, dans le cadre de ventes de terrains. Par l'intermédiaire de cette demande, la commune renonce au droit de préemption urbain.

Il s'agit d'un terrain cadastré section 1, parcelle 11

La séance est levée à 22 h 00

Rappel des délibérations prises :

1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code »
2. Fixation des loyers des box du hangar communal et des terres communales
3. Projet de création d'une MAM
4. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

MERCKLING Claude

BALZER Vanessa

CURTO Aïcha

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia

JACKY Olivier

KUHM Pierre